



Bruxelles, le 2 août 2022

Les constructeurs de piscines rappellent qu'avec « Avec les bons réflexes, tout baigne ! » dans le cadre de la Campagne de prévention du SPF Economie

L'aménagement de piscines a le vent en poupe ces dernières années. Pour aider le particulier dans son choix de Construction de piscines, la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être (FBP), issue de la fusion entre le Groupement des Entreprises Générales de « Construction de piscines » et la Belgian Swimming Pool Association (BSPA), a été lancée en août 2021. Elle assure aux clients les garanties nécessaires en matière de compétence, de professionnalisme et de service après-vente. Ses membres aident aussi les consommateurs à faire un usage responsable de leur piscine. La Fédération soutient ainsi la campagne de prévention « Avec les bons réflexes, tout baigne ! » du Service Public Fédéral Economie.

Augmentation du nombre de piscines et potentiellement d'accidents

La crise du Covid a permis à la piscine de gagner en popularité. En effet, de nombreux Belges cloîtrés à la maison rêvaient de vacances « home sweet home ». Et quoi de mieux qu'une piscine pour se sentir loin des petits tracas du quotidien ? L'année 2021 a battu tous les records, avec plus de 6150 piscines construites. Les plaisirs de la piscine ont encore été démontrés dans le cadre du récente enquête d'opinion réalisée par iVox.

Garantie de professionnalisme

La construction d'une piscine est cependant complexe et réunit de nombreuses techniques : gros œuvre, étanchéité, assainissement de l'eau, électricité, chauffage, etc. L'exécution soignée de ce processus de construction requiert du temps et de l'habileté. À cet égard, la FBP tend à aider les clients à choisir un bon professionnel pour leur projet de piscine. Ses membres se démarquent par leur



Fédération Belge
des Professionnels
de la Piscine et du Bien-Être

compétence et leur sérieux. Ils répondent à un certain nombre de conditions qui attestent de la qualité de leur travail et offrent d'autres garanties à leurs clients, comme un service d'entretien et un service après-vente complet (avec une garantie minimale de 2 ans sur pièces et main-d'œuvre, ainsi qu'une garantie décennale pour la stabilité de la piscine), un contrat avec le détail des travaux et un prix global.

« Notre secteur est victime de son succès. Au cours des derniers mois des entreprises véreuses se sont lancées sur le marché sans contrôle et sans disposer des compétences techniques minimales. Nous rappelons aux consommateurs d'être vigilants. On ne s'improvise pas pisciniste. Avec un mauvais entrepreneur, le rêve risque souvent de se terminer en cauchemar. » rappelle Patrice Dresse, Directeur général de la FBP.

Avec les bons réflexes, tout baigne !

Même si les accidents restent rares (une dizaine par an) dans le secteur de la piscine, les professionnels de la piscine veulent également attirer l'attention de leurs clients sur les risques inhérents au milieu aquatique, surtout pour les enfants. *« Nager doit rester un plaisir, autant pour les petits, que pour les grands »*, déclare Patrice Dresse, Directeur Général de la FBP. *« Nous nous félicitons de la campagne de sensibilisation du SPF Economie. Cette campagne rappelle les bons réflexes à adopter lorsqu'on se baigne ; ne pas laisser un enfant nager seul, ne pas laisser les produits d'entretien à la vue des petits, ne pas se laisser distraire... Il est vital d'apprendre le plus tôt possible aux enfants à nager. C'est la première étape pour éviter les accidents. »*

Plus d'info : toutbaigne.be

Contact :

Patrice Dresse

patrice.dresse@confederationconstruction.be

Directeur Général

Fédération Belge des Professionnels de la Piscine
et du Bien-Être

Gsm. : 0497 47 65 40

**Fédération Belge des Professionnels de la Piscine
et du Bien-Être**

Avenue des Arts 20 – 1000 Bruxelles

Tel. : 02 511 65 95

www.construction-piscines.be -

constructeurspiscines@confederationconstruction.be





Fédération Belge
des Professionnels
de la Piscine et du Bien-Être

La Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être (FBP) regroupe les entrepreneurs actifs dans la construction et rénovation de piscines (aussi bien traditionnelles que des étangs de nage), les fabricants de piscines et espaces de bien-être et les distributeurs des différents produits relatifs au monde de la piscine. La FBP assure le professionnalisme de ses membres et s'engage, à l'aide d'un médiateur agréé, à proposer une médiation en cas de litige entre un membre et l'un de ses clients consommateurs.

**Fédération Belge des Professionnels de la Piscine
et du Bien-Être**

Avenue des Arts 20 – 1000 Bruxelles

Tel. : 02 511 65 95

www.construction-piscines.be -

constructeurspiscines@confederationconstruction.be

